



Certificat d'aptitude professionnelle agricole Jardinier paysagiste en apprentissage

Publics concernés

- Toute personne ayant entre 16 et 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap et aménagement possible de leurs conditions de formation.

Objectif de la formation

Le certificat d'aptitude professionnel agricole capa est un diplôme de niveau 3. Il vise à former des ouvriers qualifiés des entreprises ou collectivités dans le secteur de l'aménagement paysager. Très fortement professionnalisé, il permet à ses diplômés d'intégrer rapidement le monde agricole actif ou de poursuivre sa formation.

Niveau d'entrée et pré-requis

- Avoir 15 révolus après une classe de 3ème
- Ou avoir 16 ans

Modalité d'entrée

- Entretien individuel
- Test de positionnement

Modalités d'organisation en CFA

- **Dates** : De septembre 2020 à juin 2022
- **Durée** : 830 heures en centre et 2 384 heures en entreprise (Possibilité d'individualiser le parcours en fonction du positionnement et ou des acquis).
- **Rythme** : 35 heures/semaine en centre et en entreprise
- **Lieu** : CFAA de la Dordogne : Antenne Monbazillac
- Formation gratuite

Contenu de la formation : CAPa Jardiniers Paysagistes

Domaines	Intitulé des UC
CG1-Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	UCG1.1 : Prendre position dans une situation à caractère social et civique (hist-géo, ESC)
	UCG1.2 : Utiliser des outils dans les situations de la vie courante (maths, informatique)
CG2-Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	UCG2.1 : S'exprimer à travers une réalisation personnelle (français, LV)
	UCG2.2 : Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel (EPS, hygiène et santé, gestes et postures)
CG3-Interagir avec son environnement social	UCG3.1 : Adapter son langage et son comportement aux situations de communication (français, LV)
	UCG3.2 : S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif (économie, législation)
CP4-Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	UCP4.1 : Entretenir la végétation
	UCP4.2 : Réaliser l'entretien et les infrastructures paysagères
CP5-Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	UCP5.1 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
	UCP5.2 : Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
CP6-Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels, et équipements,	UCP6.1 : Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements.
	UCP6.2 : Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements
CP7-S'adapter à des enjeux professionnels locaux:	UCP7.1 : Mise en place d'un système d'arrosage intégré

Méthodes pédagogiques

- Intervenants extérieurs et visites d'entreprises
- Formation en face à face et formation en situation professionnelle
- Équipe de formateurs qualifiés et expérimentés

Plateaux Techniques et locaux spécifiques

Agricoles, Viticoles, Aménagement Paysager et agroéquipement, salle informatique, CDR CDI

Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient par unités capitalisables.

Poursuite de parcours

- Bac Professionnel
- Brevet professionnel

Modalités pratiques

- Le CFA est ouvert du Lundi au Jeudi de 8h20 à 12h20 et de 13h20 à 17h20 et le Vendredi de 8h20 à 14h00
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le lieu de formation

Aides

Aides pour l'entreprise :

Pour l'emploi d'un apprenti en situation de handicap
Aides financières pour les entreprises du secteur privé de moins de 250 salariés:

- 4125 € maximum la 1ère année d'exécution du contrat,
- 2000 € maximum la 2ème année d'exécution du contrat

Pour toutes informations complémentaires contacter le CFA Dordogne

Aides pour l'apprenti :

Aide au permis (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et Etat)

Rémunération

Rémunération*	1ère année	2ème année
De 16 à 17 ans	27% : 415.64€	39% : 600.37€
De 18 à 21 ans	43% : 661.95€	51% : 785.10€
De 21 à 25 ans	53% : 815.89€	61% : 939.05€
26 ans et plus	100 % du SMIC : 1 539.42€	

* sur le taux du SMIC au 1er janvier 2020

Informations et inscriptions :

CFAA DE LA DORDOGNE
Antenne Monbazillac

La Brie
24240 Monbazillac
☎ 05.53.58.33.91

✉ cfa.dordogne@educagri.fr
🌐 www.perigord.educagri.fr

Nous suivre :
<https://www.facebook.com/lyceeagricoleperigueuxbergerac/>
Plan d'accès sur le site internet

